

La vigilance s'impose pour la filière céréalière

© 17/07/2017 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Lors de leur réunion du 12 juillet 2017, les représentants du conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer ont évoqué les négociations du Brexit, dont le deuxième round d'échange entre l'UE et le Royaume-Uni démarre ce lundi 17 juillet. Ces derniers appellent la filière céréalière européenne à la prudence : des grains en provenance des pays tiers pourraient entrer en Europe via son voisin d'outre-Manche.



En grains, de 2013 à 2015, le solde commercial français vers le Royaume-Uni est positif de 260 M€ par an, dont 146 M€/an pour le maïs. (@Terre-net Média)

« **D**e 2013 à 2015, la **balance commerciale française** vers le Royaume-Uni affiche, en moyenne, un résultat positif de 260 millions d'euros (M€) par an pour les grains (dont 146 M€ pour le maïs), 56 M€ pour les semences, 25 M€ pour les produits de première transformation comme l'**amidon**, 335 M€ pour les préparations alimentaires à base de céréales, 135 M€ pour les produits amylicés », rappelle **FranceAgriMer**.

« Le maintien des flux d'échanges et les **accords commerciaux** constitueront donc un volet important des **négociations du Brexit** à venir. Actuellement, les **droits de douane à l'entrée de l'Union européenne** sont très élevés pour les blés de basse et moyenne qualité et pour l'orge (respectivement 95 et 93 €/t). Néanmoins, des contingents à droits réduits permettent l'importation de quantités limitées en provenance des pays tiers. »

Le Royaume-Uni, future brèche pour les céréales étrangères

Pour la **filiale céréalière française**, l'Union européenne devra être aussi vigilante quant au risque de voir des produits en provenance de pays tiers rentrer sur son territoire via le Royaume-Uni. « La Commission européenne entend également veiller à ce que le Royaume-Uni parte avec sa part des engagements internationaux. Une vigilance particulière devra être observée concernant la répartition des contingents négociés dans le cadre de l'**Organisation mondiale du commerce** ou en dehors. 65 contingents concernent actuellement les grains et produits issus de leur transformation, dont 43 établis en dehors de l'OMC, sans compter les négociations à venir, avec le **Mercosur** notamment. »

« En matière de céréales, l'Union européenne est le principal partenaire commercial du Royaume-Uni, à l'exportation comme à l'importation. Le Royaume-Uni importe principalement du maïs et s'approvisionne surtout en France mais aussi en Ukraine et dans une moindre mesure en Argentine, Irlande et Roumanie. Il importe également du blé meunier en quantités variables, en provenance principalement du Canada et de l'Allemagne. Le Royaume-Uni exporte aussi du blé fourrager et de l'orge, essentiellement vers l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas. Ce pays constitue le 6e débouché européen pour les céréales françaises, loin derrière le Benelux et l'Espagne. Les achats britanniques, variables selon l'importance de la production nationale, sont principalement orientés vers des usages fourragers. »

« Le solde de la balance commerciale des échanges avec le Royaume-Uni est très largement positif pour la France, grâce à ses exportations de maïs. Les préparations à base de céréales, notamment les biscuits et les produits de la pâtisserie industrielle, constituent un poste d'exportation vers le Royaume-Uni encore plus important pour la France, d'autant qu'il progresse depuis plusieurs années. »

[Pour surveiller les évolutions des cours des matières premières agricoles, connectez-vous sur :](#)

[Observatoire des marchés de Terre-net.fr](#)

